

**COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 25 février 2016**

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY et Jean-Yves NOEL

Excusés : Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET et Rémy BARGE

Procurations : Sylvain BOUVIER à Lucienne MARTIN,  
Corinne DRUHET à Patricia GUENEAU,  
Rémy BARGE à Fabrice MONNERY.

Secrétaire : Marie-Odile ROUSSELET

**A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2015 est approuvé.**

**Loyer commercial « l'Escale de coiffure », sis 9 cour des Naïs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer annuel à 1 800 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail initial.

**Modification du tableau des emplois permanents de la Commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de créer 1 emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet dans le cadre des emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux.

**Extension du Centre Aquatique – Consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet d'extension des locaux d'accueil et vestiaires du Centre Aquatique et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

**Fourriture d'eau en gros à la Commune de SAINT-VULBAS – Surtaxe Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain pour l'année 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du montant de la surtaxe SMPIPA fixé à 0,1378 € / m<sup>3</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Attribution d'une subvention – Sports Boules Saint-Vulbas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Sports Boules de Saint-Vulbas, une subvention de 15 000,00 euros pour l'organisation du Tournoi Jeannot Védrine.

**Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie**

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

**Délibération donnant mandat au président du centre de gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires et de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels.

**Désamiantage et démolition du foyer de Marcilleux – Marché de travaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix de l'entreprise PACA TP et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour un montant de 255 680,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant

**Questions diverses**

**Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait à SAINT-VULBAS, le 26 février 2016

Le Maire,



**Marcel JACQUIN**